

La loi Savary du 22 mars 2016 "sur la sécurité et la lutte contre la fraude dans les transports publics" entrera en application sur le réseau TBM ([KEOLIS BORDEAUX METROPOLE](#)) à partir du 2 mai. Ainsi, un passager qui ne pourrait présenter un titre de transport valide, va payer une amende de 72 euros, au lieu des 51,50 actuellement. www.infotbm.com